

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION ET  
DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

—  
**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**ORDRE DU JOUR INTERNET**

—  
**SÉANCE 149  
20 novembre 2013**

**1. Points d'ordre général**

**2. Textes présentés pour avis**

**2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi**

Néant

**2.2. Autres projets de texte**

2.2.1) Projet d'ordonnance portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière

2.2.2) Projet de décret relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers

2.2.3) Projet de décret portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte et clarification du droit des chèques en outre-mer

2.2.4) Projet de décret portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte

2.2.5) Projet de décret portant sur les modalités de mise en œuvre des virements et prélèvements en euros réalisés entre l'espace SEPA du territoire de la République et les collectivités du Pacifique

2.2.6) Projet d'arrêté modifiant les arrêtés du ministre de l'économie et des finances et les règlements du comité de la réglementation bancaire et financière pour les adapter au changement de statut de Mayotte

2.2.7) Projet d'arrêté relatif aux exigences applicables aux opérations de virements et de prélèvements en euros, définies à l'article L. 712-8 du code monétaire et financier

2.2.8) Projet de décret relatif à la responsabilité civile des propriétaires de navires pour les dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures

2.2.9) Projet d'arrêté relatif aux règles d'investissement des entreprises d'assurance dans des prêts ou des fonds de prêts à l'économie

## **ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE**

—————  
**SÉANCE 149**  
**20 novembre 2013**

### **1. Projet de texte de nature législative**

A. - Projet d'article de loi relatif aux conditions dans lesquelles les établissements de crédit ayant leur siège social en dehors de l'Espace économique européen peuvent proposer des services bancaires à des personnes physiques résidant en France

### **2. Projet de texte de nature réglementaire**

B. - Projet de règlement de l'Autorité des normes comptables relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R. 332-20 du code des assurances, R. 931-10-41 du code de la sécurité sociale et R. 212-53 du code de la mutualité